



**Convention Cadre pour un partenariat 2014-2020  
avec les Chambres d'Agriculture  
« Accompagner la transition de l'agriculture haut-  
normande »**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**La Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie**, représentée par son Président, Monsieur Daniel GENISSEL, dûment habilité par la délibération de session d'installation du 15 mars 2013,

**La Chambre d'Agriculture de l'Eure**, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, dûment habilité par la délibération de session d'installation du 5 mars 2013,

**La Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime**, représentée par son Président, Monsieur Sébastien WINDSOR, dûment habilité par la délibération de session d'installation du 7 mars 2013,

**La Région de Haute-Normandie**, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, dûment habilité par la commission permanente du 7 juillet 2014,

## Préambule

La Haute-Normandie est une terre agricole d'excellence. En quelques décennies, suite à la disparition de nombreuses exploitations, l'agriculture haut-normande s'est transformée profondément, avec des exploitations modernisées, plus spécialisées et tournées sur les grands marchés de consommation. Parallèlement, une diversité de systèmes de production agricole, de compétences et d'origine sociale a émergé, et offre un panorama plus diversifié des agricultures sur les territoires haut normands.

Dans une région agricole assez favorisée (contexte pédoclimatique, proximité portuaire, tissu industriel, capital humain...), l'agriculture haut-normande présente de fortes potentialités de développement des productions, avec de réelles perspectives de valorisation des grandes productions et de la biomasse, mais aussi, au cœur d'une région très peuplée, peut renforcer et valoriser son volume d'activités en circuits courts.

Toutefois, tout en ayant à produire davantage pour répondre à la demande alimentaire et énergétique, avec une attention accrue à la gestion des ressources naturelles, ou à la réduction des émissions de GES, dans un contexte de rareté foncière et une concurrence accrue entre territoires et filières, **l'agriculture haut-normande doit réussir sa transition vers des systèmes à la fois productifs, compétitifs et économes en ressources, pour demeurer un secteur économique attractif et à valeur ajoutée créateur d'emplois locaux.**

A la veille de la mise en œuvre de nouvelles politiques agricoles et économiques, dans le cadre de la PAC, du PDR Haut normand et de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et sur la base des conclusions des assises de l'installation organisées en 2013 les Chambres d'agriculture haut-normandes et la Région Haute-Normandie décident de **renforcer leur partenariat afin de mettre en mouvement un nombre plus important d'exploitations agricoles haut-normandes vers de nouveaux systèmes de production plus robustes, sobres en intrants, viables pour les exploitants et répondant à l'évolution de la demande sociale.**

L'accompagnement proposé de l'agriculture haut-normande dans cette transition repose sur 4 lignes de force :

- **Sécuriser les exploitations dans leur développement,**
- **Réduire l'impact de l'activité agricole sur l'environnement,**
- **Créer de la valeur ajoutée et de l'emploi,**
- **Promouvoir l'agriculture haut-normande et ses productions**

## **Article 1 - Sécuriser les exploitations dans leur développement**

Les exploitations à accompagner dans leur développement concernent actuellement plus particulièrement celles des jeunes agriculteurs, sur les premières années d'investissement, les systèmes d'élevage, et tout système investisseur en particulier sur des filières innovantes.

Deux dispositifs sont proposés :

### ***I - Accompagner les jeunes agriculteurs par des contrats globaux « installation durable »***

Le suivi assuré par les Chambres d'agriculture, sous forme des contrats globaux d'installation, a montré son efficacité depuis de nombreuses années.

Face aux évolutions attendues (transition agro-écologique, réduction des aides directes de la PAC pour certains systèmes d'exploitations efficacité et sobriété énergétique, raréfaction des ressources et renchérissement des matières premières), il convient d'accompagner les jeunes agriculteurs dans une réflexion stratégique intégrant tous les critères du développement durable.

Les nouveaux **contrats globaux « installation durable »** proposés et aidés par la Région permettront, grâce à la méthode dite « Diagnostic Triple performance », (cf annexe) de situer le système d'exploitation dans ses dimensions productive, économique, environnementale et sociale, et ensuite de déterminer des plans d'actions prioritaires au regard des points faibles repérés.

Les modalités de réalisation prendront la forme de contrats globaux individualisés sur 3 ans construits sur la base d'un projet de développement accompagné d'indicateurs de référence.

### ***II - Améliorer la compétitivité de l'élevage***

La réforme de la PAC va conduire en Haute-Normandie à une réduction des aides du fait de la mise en œuvre du principe de convergence. Or, l'agriculture haut-normande bénéficie actuellement de DPU élevés. Le revenu des exploitations est fortement dépendant de ces aides. La réforme de la PAC peut donc en particulier déstabiliser l'élevage bovin en Haute Normandie, si un accompagnement spécifique de la transition n'est pas mis en œuvre, à l'heure même où la Haute-Normandie souhaite afficher l'élevage comme ambition régionale, autour de l'enjeu laitier « fin des quotas laitiers » et de systèmes de polycultures élevage plus autonomes.

L'objectif consiste donc, pour maintenir une densité suffisante de production avec des filières structurées et compétitives, à consolider progressivement les activités d'élevage en Haute-Normandie, principalement le lait et la viande bovine, mais aussi volailles, œufs, porcs et ovins, en recherchant ne plus grande autonomie des systèmes de production par la réduction des charges : réduction des intrants et recherche de l'autonomie alimentaire, qualité de la production, réduction des consommations énergétiques et performance énergétique, diversification d'activités.

Le dispositif envisagé prend la forme d'un **conseil personnalisé assuré par les conseillers des chambres, collectif et individuel**, visant à :

- Situer les résultats de l'exploitation par rapport à des références obtenues dans des systèmes comparables sur les critères faisant actuellement la différence de revenu entre les exploitations : la qualité des produits, les volumes, la maîtrise des charges (ex. : concentrés, mécanisation,...)
- Evaluer l'incidence sur l'exploitation des nouvelles dispositions de la réforme de la PAC
- Recenser les pistes prioritaires afin de maintenir ou améliorer le revenu : vérifier la cohérence des productions (niveaux et nature des productions, système fourrager) avec les potentialités de l'exploitation et les contraintes locales (surfaces épandables,...), avec les moyens humains, améliorer la productivité horaire, réduire les charges (indépendance protéique, mécanisation), envisager éventuellement de nouvelles productions, systèmes ou organisations innovantes à partir de diagnostics type AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces).

Le conseil individualisé devra se traduire par un plan de mesures avec chaque exploitation identifiée assorti d'un suivi annuel.

## **Article 2 - Réduire l'impact de l'activité agricole sur l'environnement**

Les principaux problèmes rencontrés en Haute-Normandie concernent :

- la qualité de l'eau avec des problèmes de turbidité, des teneurs dépassant les normes en nitrates et en phytosanitaires dans certains captages,
- la préservation des potentialités agronomiques des sols nécessitant de lutter contre les ruissellements et l'érosion,
- la préservation de la biodiversité (notamment des insectes butineurs) et des paysages.

L'objectif consistera à s'orienter vers des techniques plus respectueuses de l'environnement sans dégrader le niveau de production actuel, rechercher la double performance économique et écologique et promouvoir l'installation ou la conversion en production biologique particulièrement dans les zones de captage. Pour certains systèmes de production, afin de réduire les intrants, pourront être utilisés les outils de l'agriculture de précision dans une logique agroécologique.

Deux actions sont proposées :

### ***I - Accompagner les agriculteurs par des plans d'adaptation agro-écologiques***

Dans ce domaine, il convient de s'appuyer sur une méthode, simple d'utilisation et de mise en œuvre, afin de mettre en mouvement bon nombre d'agriculteurs. Pour ce faire, les Chambres d'agriculture s'engagent à proposer le diagnostic « Triple performance » (cf annexe) Afin de démultiplier le nombre de bénéficiaires, une partie de la démarche pourra se faire sous forme collective.

L'objectif consistera à présenter, à l'aide d'indicateurs chiffrés, les forces et les faiblesses du système de production, à **identifier les principales voies d'amélioration** vers plus de durabilité et à **déterminer un plan d'actions**, en intégrant les critères économiques. L'accompagnement des changements de pratiques agricoles concernera l'ensemble des agriculteurs volontaires et devra faire l'objet d'un suivi spécifique pour chacun des agriculteurs engagés dans le cadre d'un contrat.

### ***II - Rechercher et diffuser des innovations techniques et des systèmes adaptés aux enjeux environnementaux haut-normands et à la compétitivité des exploitations***

Les pistes de travail, qui concernent autant les productions animales que végétales, sont les suivantes :

- la combinaison de méthodes de lutte mécanique ou biologique afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires,
- le travail du sol, l'allongement des rotations, les cultures pièges à nitrates ou la production d'associations de fourrages riches en énergie et en azote. L'idée est d'intensifier les processus naturels écologiques, de valoriser la physiologie des animaux, de limiter l'utilisation des traitements pharmaceutiques, de valoriser au mieux la biomasse,
- les témoignages de pratiques nouvelles et d'alternatives de techniques culturales, de cultures ou de variétés plus adaptées, d'association de variétés résistantes non OGM avec un décalage des apports d'azote,
- l'introduction de prairies pluriannuelles dans la rotation,
- le partenariat étroit avec les représentants des apiculteurs pour adopter des pratiques culturales protectrices de la vie des abeilles,...

Les actions proposées par les Chambres consistent :

- à organiser des **journées innovations** (« Innov'actions ») en s'appuyant sur des essais et des témoignages d'agriculteurs mettant en pratique ces nouvelles techniques,
- à accompagner des **groupes opérationnels** multi acteurs, travaillant sur des problématiques spécifiques à solutionner,

- à concevoir et diffuser des fiches techniques avec des témoignages d'utilisateurs sur les techniques innovantes et solutions éprouvées,
- à construire et diffuser auprès des agriculteurs un plan d'actions en faveur de la protection des abeilles.

### **III - Formation**

En complément des actions précitées, et en cohérence avec les actions de diagnostic et de conseil proposées, les Chambres d'agriculture, via l'Association régionale de Formation, proposeront un plan de formation régional annuel aux agriculteurs, autour de quelques formations phares bénéficiant du soutien de la Région Haute Normandie et des fonds européens, et contribuant à l'évolution des agriculteurs vers la triple performance.

## **Article 3 - Créer de la valeur ajoutée et de l'emploi**

L'agriculture et l'agroalimentaire haut-normands manquent globalement de valeur ajoutée au niveau des productions destinées aux grands marchés de consommation, et les productions en circuits courts, à meilleure valorisation, sont encore peu développées en Haute-Normandie, malgré un potentiel local important de consommation. De nouvelles opportunités s'ouvrent également avec les agro-matériaux et les énergies renouvelables.

Deux programmes sont proposés sur cet objectif de valorisation :

### **I - Accompagner les projets « filières » des agriculteurs, de l'idée au marché**

Les Chambres d'agriculture disposent de compétences interdisciplinaires, partagées au sein du réseau normand, afin de pouvoir répondre à la majorité des demandes d'accompagnement des porteurs de projets, de l'idée à la construction et à la mise en œuvre de leur projet.

L'accompagnement proposé est relatif à la **création d'entreprises agricoles ou la diversification de nouvelles activités** dans des exploitations existantes, **créatrices de valeur et d'emplois** :

- accueil des porteurs de projets : informations techniques, économiques, juridiques, réglementation, démarches, orientation vers les bons interlocuteurs,...
- accompagnement de l'émergence des projets
- réalisation d'une étude de faisabilité et d'études complémentaires éventuelles (ex. : études de marché,...),
- appui à la mise en œuvre du projet et accompagnement au démarrage.

Cette rubrique concernera particulièrement l'accompagnement d'exploitations par les Chambres d'agriculture à **la diversification d'activités : valorisation à la ferme, diversification touristique et tourisme vert** (dans le cadre du réseau Bienvenue à la ferme) , valorisation de co-produits agricoles (notamment à des fins énergétiques)

...

Seront concernées aussi **la diversification vers des productions industrielles**, type Lin, chanvre, pommes de terre,... en particulier pour des usages non alimentaires (Biomatériaux, matières renouvelables biosourcées,..). En effet, la Haute Normandie a une carte à jouer sur le développement de ces productions, et la structuration de filières biosourcées, consolidant des projets industriels en région. Ces activités sont porteuses de valeur ajoutée et d'emplois nouveaux sur le territoire. Par ailleurs, cette diversification sur des cultures industrielles pourra aussi tendre à consolider des systèmes polyculture élevage haut normands, et par là, à contribuer au maintien de l'élevage dans la région.

L'accompagnement des agriculteurs concerne aussi leur participation à des **projets de filières** portés :

- par les acteurs publics dans les territoires : ex. : demande des marchés de proximité (urbains et touristes), valorisation de la haie bocagère en Pays de Bray et Vallée de Seine, approvisionnement des établissements publics, filière chanvre dans l'Eure,...

- par les opérateurs économiques : ex. : engraissement de bovins, filière œuf en agriculture biologique,...
- par des agriculteurs individuels ou en groupes :
  - o appui à la production d'énergie (méthanisation, biomasse,...) ou de biomatériaux en lien avec les débouchés repérés par NOVEATECH,
  - o Appui à la transformation de la production laitière en région
  - o points de vente individuels et collectifs de produits de la ferme,
  - o nouveaux vecteurs de commercialisation,...

## **II - Conforter le programme Agriculture et Nutrition (volet amont)**

Sur les marchés de la restauration collective, gérés par des Collectivités, il convient de donner la priorité aux productions locales répondant à un cahier des charges. Une démarche progressive est indispensable pour réussir ce programme et répondre à un tel marché. Dans un premier temps, les Chambres d'agriculture proposeront des critères adaptés au contexte local avec un objectif d'évolution à moyen terme.

Les Chambres d'agriculture s'appuieront sur les fermes de leur réseau Bienvenue à la Ferme, le réseau « Local et Facile », IRQUA Normandie et les entreprises Gourmandie, afin de capitaliser et valoriser des démarches agréées existantes. Elles veilleront aussi à faire émerger et développer une offre de produits dans les secteurs alimentaires en déficit.

### **Article 4 - Promouvoir l'agriculture haut-normande et ses productions**

L'agriculture haut-normande, riche de ses exploitations diversifiées, de ses emplois et de sa capacité de production doit répondre à trois enjeux majeurs que sont la valorisation de ses métiers, de ses compétences et de la qualité de ses filières d'excellence.

La promotion de l'agriculture haut-normande auprès de ses habitants, mais aussi auprès des agro-industries est un objectif partagé par la Région et les chambres d'agriculture.

Les Chambres et la Région conviennent de proposer, dans le cadre de cette convention, un programme de promotion de l'agriculture haut-normande qui visera à restaurer l'image du métier d'agriculteur auprès de jeunes (notamment dans le cadre d'actions conjointes avec la cité des métiers) et consolider l'image de l'agriculture haut-normande sur le territoire et les marchés.

### **Article 5 - Evaluation**

La présente convention-cadre, conclue pour la période 2014-2020, fera l'objet d'un bilan à mi-parcours afin de mesurer les évolutions attendues et d'orienter, le cas échéant, les actions. Pour ce faire, il est convenu de retenir certains indicateurs pour chacun des grands axes de la présente convention, à savoir :

#### **Des indicateurs de réalisation annuels spécifiquement liés aux actions mises en œuvre dans le cadre de la convention financière annuelle tels que :**

- Nb de contrats globaux d'installation durable,
- Nb de contrats volontaires dans le cadre des plans d'adaptation agro-écologiques
- Nb et natures des projets de diversification accompagnés
- Projets de filières accompagnés et nombre d'exploitations concernées
- ....

#### **Des indicateurs d'impact /objectifs généraux poursuivis pour évaluer l'évolution de l'agriculture HN et ses mutations à moyen terme (voir tableau en annexe 2)**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Pour la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
de Normandie,  
le Président**

Daniel GENISSEL

**Pour la Chambre  
d'Agriculture de l'Eure,  
le Président**

Jean-Pierre DELAPORTE

**Pour le Conseil Régional  
de Haute-Normandie,  
le Président**

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

**Pour la Chambre  
d'Agriculture de Seine-  
Maritime,  
le Président**

Sébastien WINDSOR

## Annexe 1

### Diagnostic Triple Performance

Dans le cadre du soutien financier apporté par le Conseil Régional aux actions conduites par les Chambres d'Agriculture de Haute-Normandie, chaque exploitant engagé dans les actions « contrat global d'installation et plan d'adaptation agro écologique » mentionnés dans la convention cadre pluriannuelle, devra préalablement réaliser un diagnostic de durabilité de son entreprise.

Ce diagnostic constituera la base de toute démarche de progrès sur chaque entreprise désireuse de s'engager. Une évaluation annuelle sera réalisée sur les entreprises concernées, afin d'évaluer les avancées et d'engager des actions correctives pour atteindre les objectifs fixés au regard d'une agriculture durable répondant à la triple performance : économique, environnementale, sociale.

#### Objectifs

Les Chambres d'Agriculture Haut-Normandes doivent élaborer un diagnostic de durabilité synthétique permettant d'évaluer, à partir d'indicateurs globaux, la triple performance de chaque entreprise dans les domaines économique, environnement et social.

La mise en œuvre de ce nouvel outil constituera le point zéro de toute démarche de progrès.

Le plan d'action prévu devra veiller à des avancées équilibrées sur les 3 axes constituant la durabilité du système.

#### Propositions d'indicateurs

Les indicateurs proposés doivent permettre :

- ~ De rendre compte de la situation actuelle de l'exploitation, mais aussi de la dynamique de réflexion / progrès dans laquelle l'exploitant est engagé ;
- ~ De valoriser les contributions positives de l'exploitation tout en repérant les marges de progrès réalistes et faisables ;
- ~ D'amener l'agriculteur à se poser des questions et de l'engager dans une réflexion ;
- ~ D'évaluer la cohérence globale du système d'exploitation par rapport aux atouts et contraintes de son environnement global ;

ü seront **privilegiés des indicateurs de moyens** (et non de résultats) et une grille d'évaluation simple et qualitative (feux tricolores) :

- Environnement : 13 indicateurs : sol, pression phytosanitaire, fertilisation minérale, gestion des effluents, diversité des cultures, fertilisation des prairies, fauche des prairies, éléments paysagers, points d'eau, consommation d'eau, économie d'énergie, valorisation biomasse, zones sensibles.
- Economique : 8 indicateurs ; revenu, sensibilité aux aides, vulnérabilité, production d'énergie, transmission, valeur ajoutée, coût de matériel, coûts de production.
- Social : 7 indicateurs ; emploi, pénibilité travail, organisation travail, isolement, vie locale, formation, stagiaire - apprentis

## Annexe 2 – Indicateurs de référence, Chambre Régionale d’Agriculture de Normandie

ITEMS CONVENTION	OBJECTIFS	INDICATEURS DE REFERENCE	EFFETS RECHERCHES	SOURCES	PERIODICITE*	REMARQUES-OBSERVATIONS	SITUATION DE DEPART
<b>AMELIORER LA COMPETITIVITE DE L'ELEVAGE</b>	Maintien de l'élevage	Nombre de détenteurs de Vaches Laitières (VL) ; Nombre de Vaches Laitières ; Troupeau moyen 27 + 76 + HN	Evolution de la structure de l'élevage laitier	Ministère agriculture, transmissible par la CRAN	Annuelle	Possibilité de ressortir les élevages mixtes (Lait + Viande) pour consolidation sans doublons	
		Nombre de détenteurs de Vaches Allaitantes (VA) ; Nombre de Vaches Allaitantes ; Troupeau moyen 27 + 76 + HN ; Nombre d'animaux vendus (<18 mois=Jeunes Bovins & > 18 mois = bœufs)	Evolution de la structure de l'élevage bovin viande + engraissement	Ministère agriculture, transmissible par la CRAN	Annuelle		
		Nombre d'ovins ; Nombre de Primes Ovines (élevages de plus de 50 brebis) 27 + 76 +HN	Evolution de la structure de l'élevage ovin	Ministère agriculture, ASP&FranceA griMer, transmissible par la CRAN	Annuelle		
	Recherche d'autonomie alimentaire	Achats d'aliments par la "ferme HN"	Mesurer la progression de l'autonomie alimentaire des exploitations	CRAN (comptes annuels)	Annuelle	Hors champ d'indicateurs : étude ponctuelle spécifique CRAN à envisager tous les 2 ou 3 ans sur le niveau d'autonomie protéique en HN (macroéconomique / fabricants d'aliments + micro éco / panel d'exploitations 27-76) avec prise en compte du soja	
	Sécurisation des exploitations dans leur développement	Revenu net des entreprises agricoles HN / Revenu net des entreprises agricoles en France (moyenne triennale)	Evolution de la compétitivité des exploitations régionales	CRAN	Annuelle		

<b>REDUIRE L'IMPACT DE L'ACTIVITE AGRICOLE SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	Développement de l'agriculture biologique (AB)	Nombre d'exploitations en AB (27+76+HN) Surfaces en conversion AB et surfaces certifiées AB (27+76+HN) Nombre d'installations aidées (DJA) en AB (27+76+HN)	Protection de l'eau	Agence bio - CDA Ndie (pour DJA) transmissible par la CRAN	Annuelle	Nombre d'exploitations AB = solde entre nouvelles exploitations AB et cessations AB dans l'année	
	Amélioration - maintien de la qualité de l'eau sur 7 BAC de références en HN : --Blainville Crevon - Les sources du Robec - Héricourt en Caux - Angerville-Bailleul - Limésy - Cailly/eure - L'Habit - Varras/Moulineaux	Taux de nitrates et résidus phyto sur BAC de références	Protection santé humaine	AESN, ARS (Agence Régionale Santé) à confirmer Comités de pilotage des BAC transmissible par CDA 27 & 76	Annuelle	Suivi par CDA 27 et 76 (7 BAC)	
	Protection de l'environnement et du paysage en HN	Tonnage des déchets agricoles collectés en Haute-Normandie - EVPP (emballages vides de produits phytosanitaires) - PPNU (produits phytosanitaires non utilisables) - EVPHEL (emballages vides de produits d'hygiène en élevage) - PAU ( plastiques agricoles usagés)	Protection de l'environnement et du paysage ; évolution des pratiques agricoles	ADIVALOR	Annuelle		
	Protection de l'environnement	Nombre d'agriculteurs titulaires du Certiphyto en Haute-Normandie : - décideurs en exploitation agricole - opérateurs en exploitation agricole	Protection de l'environnement ; évolution des pratiques agricoles	SRFD – DRAAF Haute et Basse Normandie	Annuelle	Cf Plan Ecophyto régional	
	Protection de l'environnement	IFT (Indices de Fréquence de traitement) haut-normand : Données 2006 et 2011 pour : - le blé tendre - orge - colza - maïs fourrage Données 2011 pour : - betterave - pommes de terre	Protection de l'environnement ; évolution des pratiques agricoles	Réseau DEPHY suivi par les chambres, les coopératives et les centres de gestion	Annuelle	Cf Plan Ecophyto régional	
	Protection et développement de la production apicole ; évolution de la population	Nbre de ruchers ; évolution de la mortalité des abeilles ( <i>indicateurs à préciser selon données mobilisables aisément</i> )	protection biodiversité	GDS Apicole, profession apicole HN en lien avec référent apicoles CA	annuelle (selon disponibilités)	Contribution possible du nouve Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation - Institut de l'abeille (ITSAP)	

<b>CREER DE LA VALEUR AJOUTEE ET DE L'EMPLOI</b>	Création d'emploi salariés polyculture -élevage	Nombre d'emplois créés par an en Polyculture-élevage	lutte contre le chômage, amélioration des conditions de travail en agriculture	MSA, SRITEPSA transmissible par la CRAN	annuelle		
	Création d'activités en circuits courts	Nombre d'emplois sur panel de producteurs fermiers HN (BALF, Local et Facile, AVDPL ) Nombre de JA aidés avec activité circuits courts/transformation fermière	Création valeur ajoutée et création d'emplois	CRAN et CDA 27 et 76  Réseau régional des AMAP	annuel (via enquête à initier)		
	Création - transmission d'entreprises agricoles	Taux de renouvellement HN (nombre d'"installations agricoles / nombre de cessations)	Création d'emplois et dynamique socio-économique en milieu rural	CRAN et CDA 27 et 77	annuel		
	Développer les débouchés alimentaires en RHD : restauration publique	Evolution du chiffre d'affaires en produits locaux des groupements d'achat de la restauration scolaire (Lycées > CRHN ; collèges > CG27&76)	Création valeur ajoutée et création d'emplois	Région HN et Départements 27 et 76 (services Restauration / Approvisionne ment des lycées et collèges)	annuel (à confirmer par collectivités)	Pas de données disponibles à la CRAN et à Irqua Normandie	
	Développement de l'apprentissage en agriculture	Nombre de contrats d'apprentissage signés (selon sexe et diplôme des bénéficiaires)  Nombre de contrats de génération	Développement des compétences et de l'emploi	DRAAF - SRFD HN ; CDA 27 et 76 transmissible par la CRAN	annuel		